

13. Développement des transports publics régionaux (DTPR) sur le bassin franco-valdo-genevois

A l'initiative de : Canton de Genève / Région Rhône-Alpes
+ Financement Interreg

Objectifs:

Créé en janvier 2001, le Comité stratégique DTPR s'est fixé pour objectif de planifier un schéma des transports publics régionaux (véhicules motorisés en commun). La Charte des « Transports publics », signée en juillet 2003, marque ainsi l'engagement des partenaires français et suisses en faveur d'un développement des transports publics urbains, péri-urbains et régionaux, qui débouchent rapidement sur un réseau répondant efficacement aux besoins de déplacements des populations. Cette démarche bénéficie d'un soutien financier de l'Europe (Interreg). De fait, c'est l'une des expériences pilotes conduites au plan européen pour surmonter, de manière opérationnelle, un effet « frontière » particulièrement flagrant.

Le DTPR se concentre en particulier sur les réalisations suivantes :

- **Liaison ferroviaire Cornavin – La Praille – Eaux-Vives – Annemasse**
- **La communauté tarifaire intégrale (UNIRESO)**
- **Navette Genève-Bellegarde**

➤ **Liaison ferroviaire Cornavin – La Praille – Eaux-Vives – Annemasse**

Le tracé du CEVA, d'une longueur totale de 16,1 kilomètres pour un budget de 950 millions de francs, se divise en trois axes. Le premier relie la gare Cornavin à la Praille, pôle de développement important. Ce tronçon existe déjà mais nécessite quelques modifications. Le second axe, qui doit être construit en souterrain, reliera la Praille aux Eaux-Vives, sur la rive gauche du lac. Le dernier tronçon, qui doit être transformé en tranchée couverte jusqu'à la frontière, reliera les Eaux-Vives à Chêne-Bourg et de l'autre côté de la frontière, à Annemasse.

Les travaux répartis en sept lots débiteront dès 2005 en gare de Cornavin avec un objectif de mise en service de l'ensemble de la ligne fixé à 2010-2012, cent ans après la signature de la Convention créant son tracé.

Afin de fixer les modalités de réalisation de ce raccordement ferroviaire (tarif et contrôle, sécurité et entretien, gestion du trafic, etc...), des travaux sont en cours pour rédiger une nouvelle Convention entre la France et la Suisse basée sur la Convention pour le raccordement d'un chemin de fer d'Annemasse à Genève conclue le 14 juin 1881.

Résultat : En cours

➤ **La communauté tarifaire intégrale (UNIRESO)**

Cette communauté tarifaire permet aux usagers de transports publics urbains et périurbains de circuler avec un seul titre de transport et de voyager indifféremment sur les lignes des trois opérateurs de transport (CFF, Mouettes genevoises et Transports publics genevois), sur le territoire genevois, mais également sur le territoire français voisin et à Coppet/Céligny (canton de Vaud). 3 nouvelles lignes ont ainsi été créées entre 2001 et 2004, ce qui porte le nombre de lignes de bus transfrontalières à cinq (lignes D, F, G, K & Y). Les transports publics d'Annemasse (TAC) ont en effet prolongé deux lignes de bus avec un terminus au parc-relais de Sous-Moulin, tandis que la ligne G des TPG dessert Veigy.

Depuis le 12 décembre 2004, la création d'un tarif "régional" avec la France voisine marque une nouvelle avancée, puisque l'unification de la tarification entre les différentes sociétés de transport publics de la région a permis de supprimer les six zones périphériques genevoises pour créer un billet unique dont le tarif évolue en fonction des différents secteurs franchis d'un bout à l'autre de l'agglomération.

Résultat : En cours

➤ **Navette Genève - Bellegarde**

La navette Bellegarde-Genève est en exploitation depuis le 3 septembre 2001. Les contrôles de frontière ciblés et simplifiés sont réalisés soit aux haltes, soit au sein des convois. Ainsi, les frontaliers vivant à Bellegarde peuvent désormais se passer de leur voiture pour venir travailler dans le canton de Genève et utiliser ces navettes ferroviaires qui circulent désormais 9 fois par jour, en semaine, pour desservir les haltes françaises de Bellegarde, de Pougny-Chancy, et les haltes suisses de la Plaine, Russin, Satigny, Zimeysa, Vernier-Meyrin, Cointrin et Genève-Cornavin.

Résultat : Réalisé